

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4222-23 du Code du Travail: « Dans les puits, conduites de gaz, carneaux conduits de fumée, cuves, réservoirs, citernes, fosses, galeries (...), les travaux ne sont entrepris qu'après vérification de l'absence de risque pour la santé et la sécurité des travailleurs et, le cas échéant, après assainissement de l'atmosphère et vidange du contenu ».

OBJECTIFS

- ◆ Identifier les risques liés aux travaux en espaces confinés et/ou zones à risque gaz.
- ◆ Intervenir en sécurité et définir les moyens de prévention à mettre en œuvre.
- ◆ Réagir en cas d'incident/d'accident et mettre en œuvre les moyens de secours adaptés.

PROGRAMME

◆ RAPPELS REGLEMENTAIRES

- * Définitions et différents types d'espaces confinés
- * Textes réglementaires concernant les espaces confinés
- * Risques liés aux atmosphères confinées
- * Rôles et responsabilités

◆ ESPACES CONFINES: PRINCIPAUX RISQUES

- * Définitions
- * Les différentes atmosphères et leurs dangers
- * Les risques liés aux conditions météorologiques
- * La ventilation

◆ MOYENS DE PREVENTION COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

- * Natures et dangers des toxiques
- * Risques pour l'organisme
- * Protections respiratoires
- * Détecteurs
- * Travail en hauteur
- * Signalisation

◆ BALISAGE DES ESPACES CONFINES

- * Différents types de balisage des espaces confinés

◆ ALERTE ET SECOURS

- * Rôles et missions des intervenants
- * En cas d'alerte et d'évacuation
- * Rôles et missions de la vigie
- * Que représente la vigie ?
- * Interdictions liées à son poste
- * Communication

◆ FIN DE POSTE LORS D'UN TRAVAIL EN ESPACE CONFINE

- * Obligations de fin de chantier
- * Règles à respecter

◆ EVALUATION FINALE

- * QCM et évaluation pratique
- * Livrets stagiaires

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ◆ Notre formateur possède une solide expérience en prévention des risques professionnels liés aux espaces confinés.
- ◆ Le programme est visionné par vidéo projection.
- ◆ Mise en application pratique à l'aide de scénarii: suite à une mise en situation sur un espace confiné définie par le formateur, les stagiaires doivent réaliser l'analyse de la situation et réagir en conséquence

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne devant organiser, effectuer ou surveiller des interventions en espaces confinés intervenants ou vigies).

PRE-REQUIS: Aptitude médicale au travail en espaces confinés, travail en hauteur

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

3 personnes (minimum)
8 personnes (maximum)

DUREE DE LA FORMATION : 1 jour

(7h : 3,5h théorie/ 3,5h pratique)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Cette formation peut être adaptée aux besoins spécifiques de l'entreprise et aux besoins des entreprises utilisatrices.
- ◆ Cette formation est validée à travers une évaluation des acquis théoriques et pratiques.
- ◆ Une attestation de stage est remise en fin de session. Cette formation est inscrite sur la carte MMG en tant que Intervenant ou Intervenant et Vigie selon les besoins de l'entreprise définis au préalable.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.